

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds – Bégarides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	46	Absents représentés :	7
Présents	35	Absents non représentés :	4
<b>VOTANTS</b>			<b>42</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 30 octobre 2017, après convocation légale reçue le 24 octobre 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, Mme Sandrine BRAUD, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Gwenaël CLAUDON, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Christian GROS, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LE MEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

**Etaient Absents représentés :**

M. Pascal BONNIN (pouvoir donné à M. Gwenaël CLAUDON), Mme Martine CASADEÏ (pouvoir donné à M. Michel PERRAND), M. Jacques GRAU (pouvoir donné à M. Dominique DESFOUR), M. Mario HARELLE (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), M. Alain MILON (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), Mme Emmanuelle ROCA (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Christian TORT (pouvoir donné à Mme Maryse TORT).

**Etaient Absents non représentés :** M. Rémy ARNAUD, M. Gérard GERENT, M. Yannick LIBOUREL, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Renouvellement de la convention de partenariat entre la CCSC et Pôle Emploi**

Monsieur Thierry LAGNEAU, Vice-Président rappelle que la communauté de communes des Sorgues du Comtat a signé en 2014 une convention de partenariat avec Pôle Emploi représenté par l'agence de Carpentras dont dépendent les communes d'Althen-des-Paluds, Monteux et Pernes-les-Fontaines.

Son objet : « formaliser la mise en commun de leurs compétences, leurs moyens et leurs efforts afin d'offrir un premier niveau de service aux actifs et aux entreprises dans les missions qu'elles partagent et qu'elles souhaitent développer. »

Le renouvellement de la convention a 3 objectifs :

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le : 16.11.2017  
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

- intégrer au partenariat l'agence Pôle Emploi d'Avignon Réalpanier dont dépendent les communes de Sorgues et Bédarrides
- borner ce partenariat dans le temps afin d'évaluer son efficacité (3 ans avec reconduction possible pour 1 an)
- fixer 2 grands axes de travail
  - la contribution à un diagnostic de territoire concerté dans le cadre du projet de « Plateforme RH Tourisme » mené par la CCSC avec le soutien de la Région
  - l'accompagnement des acteurs locaux en matière de gestion des emplois et des compétences

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Thierry LAGNEAU, Vice-Président entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**VU** l'avis favorable de la Commission Economie en date du 2 octobre 2017,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la nouvelle convention de partenariat avec Pôle Emploi.

**DIT** que la nouvelle convention est annexée à la présente délibération.

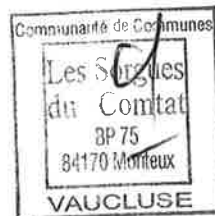


**Le Président,**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**



PREF. 04  
15.11.17

**CONVENTION  
DE  
PARTENARIAT  
LOCAL**

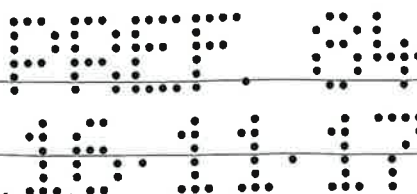
---

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT

PÔLE EMPLOI CARPENTRAS / AVIGNON REALPANIER

SEPTEMBRE 2017

---



## Les signataires

La présente convention de partenariat est signée entre

### **LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « LES SORGUES DU COMTAT »**

- dont le siège social se situe 340 boulevard d'Avignon à Monteux (84170)
- représentée par **Monsieur Christian GROS, Président**
- désignée ci-après "CCSC"

et

**POLE EMPLOI**, institution nationale publique dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière,

- dont le siège se situe 1-5 Avenue du Docteur Gley à Paris (75020)
- représentée à la présente par

**Madame Magalie CASSADO, Directrice de l'agence de Carpentras** (158 allée des Tilleuls, Carpentras) compétente sur les communes d'Althen-des-Paluds, Monteux et Pernes-les-Fontaines

et **Monsieur Nasser BOUKHELIFA, Directeur de l'agence d'Avignon Réalpanier** (21 rue Claude Chabrol, Avignon), compétente sur les communes de Bédarrides et Sorgues

- désignée ci-après " Pôle Emploi "

## Préambule

Vu le Code du Travail, notamment ses articles L 5311-1 et suivants, L5312-1 et suivants, R 5212-1 et suivants ainsi que R.5213-1 à R.5213-8,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi du 19 décembre 2008 relatif à la création de Pôle Emploi,

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu la convention Etat/Pole Emploi/Unédic 2015-2018 relative à la coordination des actions du service public de l'emploi, signée le 18 décembre 2014,

Vu la loi du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi

Vu la décision du Conseil d'Administration du 19 décembre 2008, créant la nouvelle institution nationale dénommée « Pôle emploi »,

**Vu la délibération du conseil communautaire du**

Il est convenu ce qui suit :

**Au travers de cette convention, Pôle Emploi et la CCSC ont souhaité formaliser la mise en commun de leurs compétences, leurs moyens et leurs efforts afin d'offrir un premier niveau de service aux actifs et aux entreprises dans les missions qu'elles partagent et qu'elles souhaitent développer.**



---

## ARTICLE 1

### Objet et objectifs de la convention

---

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de collaboration entre Pôle Emploi et la CCSC concernant deux grandes thématiques.

1. La contribution à un diagnostic de territoire concerté intégrant l'ensemble des partenaires de chacun des signataires
2. L'accompagnement des stratégies des acteurs locaux en matière de gestion territorialisée des emplois et des compétences

Cette collaboration se fonde sur des échanges réguliers.

---

## ARTICLE 2

### Les partenaires

---

#### POLE EMPLOI VAUCLUSE

- Une Direction territoriale située à Avignon.
- 410 collaborateurs (effectif CDI).
- 8 agences de proximité qui accueillent les demandeurs d'emploi et les entreprises (*dont une intégrant des services spécialisés*)
- Un opérateur fortement déconcentré pour favoriser l'adaptation territoriale des politiques de l'emploi et résolument orienté au service de ses publics : demandeurs d'emploi, employeurs et collectivités territoriales.
- Deux missions centrales : l'indemnisation et le placement.
- 116 307 demandes d'allocations traitées dont 95% en moins de 10 jours.
- 30 330 offres d'emploi confiées par les entreprises et plus de 24 343 recrutements réussis en 2016.
- 39 296 retours à l'emploi de demandeurs et 9 282 demandeurs ont bénéficié d'une formation en 2016.
- L'engagement à agir dans le cadre de la Charte du Service Public de l'Emploi contre les discriminations, pour l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'égalité professionnelle hommes-femmes,
- Un engagement fort en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale, avec des actions concrètes en interne et en externe sur les trois domaines :
  - Sociétal :
    - Une offre de services pour accompagner la lutte contre les discriminations et promouvoir la diversité (*MRS, accompagnement des TH...*),
    - Des partenariats en faveur de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi,
    - Un plan d'action pour l'accompagnement des emplois de l'économie verte...
  - Social et environnemental :
    - Une politique RH en interne intégrant la diversité (*séniors, handicapés...*), la prévention des risques psychosociaux...
    - Une politique Achats intégrant les critères du Développement Durable dans les contrats et marchés
    - Une politique de récupération des déchets, rationalisation des déplacements et économie d'énergie
    - Un "plan de déplacement Entreprise" (*développement des visio et audio conférences, covoiturage, optimisation des déplacements des usagers et du personnel*).



### POLE EMPLOI CARPENTRAS

- Une agence dirigée par Magalie Cassado, composée de 58 personnes, qui assure :
  - l'accueil, l'information, l'inscription, l'accompagnement et le placement des demandeurs d'emploi
  - le versement des allocations aux demandeurs d'emploi indemnités
  - la prospection du marché du travail et la collecte des offres d'emploi
  - l'aide et le conseil aux entreprises dans leurs recrutements (7 agents)
  - la mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises
- 44 communes sur le bassin d'emploi
- 7 541 demandeurs d'emploi cat. A (en recherche active, sans emploi) inscrits
- 5 667 entreprises
- 29 222 entretiens menés avec les demandeurs d'emploi
- 3 615 offres recueillies sur l'année 2015 et 3 194 recrutements réussis

	DEFM Cat A Déc 2016	Offres satisfaites 2016 Contrat normal	Offres satisfaites 2016 Contrat aidé	Entreprises avec 0 salarié	Entreprises de plus de 1 salarié
<b>ALTHEN-LES-PALUDS</b>	122	20	5	308	59
<b>MONTEUX</b>	779	391	63	1326	311
<b>PERNES-LES-FONTAINES</b>	580	359	37	1588	280

### POLE EMPLOI AVIGNON REALPANIER

- Une agence dirigée par Nasser BOUKHELIFA composée de 74 personnes qui assure :
  - l'accueil, l'information, l'inscription, l'accompagnement et le placement des demandeurs d'emploi
  - le versement des allocations aux demandeurs d'emploi indemnités
  - la prospection du marché du travail et la collecte des offres d'emploi
  - l'aide et le conseil aux entreprises dans leurs recrutements (6 agents + 4 agents spécialisés MRS)
  - la mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises
- 11 communes sur le bassin d'emploi
- 7 159 demandeurs d'emploi cat. A (en recherche active, sans emploi) inscrits
- 7 098 entreprises

L'agence d'Avignon Réalpanier propose aussi une offre de service départementale concernant les licenciés économiques, les demandeurs d'emploi relevant du secteur du spectacle et la plateforme de vocation qui permet aux entreprises du département de recruter par la méthode de recrutement par simulation.

	DEFM Cat A Déc 2016	Offres satisfaites 2016 Contrat normal	Offres satisfaites 2016 Contrat aidé	Entreprises avec 0 salarié	Entreprises de plus de 1 salarié
<b>BÉDARRIDES</b>	330	42	26	540	132
<b>SORGUES</b>	1537	443	63	1726	630



**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT**

La stratégie de développement économique des Sorgues du Comtat s'inscrit dans le SCOT (*Schéma de Cohérence Territoriale*) du bassin de vie d'Avignon.

Elle est notamment axée sur :

- le renforcement des activités existantes et l'accompagnement au développement (*industrie, artisanat, PME, commerce*)
- le développement de nouveaux espaces économiques
- la requalification des ZA existantes

Dans cette stratégie d'aménagement et de développement, le projet de Beaulieu est identifié comme un des cinq centres d'intérêt métropolitain (*avec Avignon Centre, Avignon Courtine TGV, Agroparc et le pôle commercial d'Avignon Nord*).

Forte de la dynamique apportée par le projet, la CCSC s'est engagée dans une démarche de gestion territorialisée des emplois et des compétences dans un contexte de saisonnalité par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt financé par la Région sous l'intitulé « Plateforme RH Tourisme ».

La CCSC est particulièrement attentive à ce que ses compétences dans l'aménagement et le développement de l'activité économique s'exercent de manière à offrir aux habitants et aux entreprises de son territoire un maximum d'opportunités professionnelles.

Elle soutient plusieurs structures d'accompagnement à la création d'entreprise et à l'insertion ; elle est par ailleurs signataire des contrats de ville de Monteux et Sorgues et favorise l'insertion professionnelle des publics des QPV par le biais d'actions spécifiques en lien avec ses compétences.

### ARTICLE 3

#### Modalités de mise en œuvre et services délivrés

##### Axe 1. La contribution à un diagnostic de territoire concerté intégrant l'ensemble des partenaires de chacun des signataires

##### Objectifs

Pôle Emploi et la CCSC disposent de moyens complémentaires pour mener des analyses et élaborer des diagnostics ciblés du territoire.

Un travail de fond va notamment être mené par la CCSC à l'échelle du territoire communautaire dans le cadre de la démarche « Plateforme RH Tourisme » dont l'objectif est double :

- accompagner les salariés vers
  - une professionnalisation ciblée sur les besoins du territoire
  - une sécurisation de leurs parcours dans un contexte de saisonnalité
- accompagner les professionnels vers
  - une stratégie de valorisation des compétences
  - un accès simplifié à l'information et à l'ingénierie RH

La mise en commun des résultats permettra de produire sur les cinq communes couvertes (*Althen-des-Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues*) un diagnostic commun repérant des problématiques ; celui-ci permettra aux signataires d'élaborer des actions communes visibles en coordonnant leurs moyens selon les besoins identifiés.



Pôle Emploi, en collaboration avec son service régional « Etudes et Evaluations », s'engage à :

- Participer aux échanges d'expertise sur le marché du travail ;
- Mutualiser sa connaissance autour des projets de développement économique locaux
- Présenter et transmettre tous les ans l'actualisation du diagnostic socio-économique du territoire formalisé par les agences de Carpentras et d'Avignon Réalpanier.
- Participer aux sollicitations de la CCSC et répondre favorablement aux différentes invitations.

### Moyens

Au regard des axes travaillés dans le diagnostic partagé, des groupes de travail thématiques pourront être mis en place.

Certains thèmes ont pu être identifiés :

- Gestion territorialisée de l'emploi et des compétences (*notamment dans un contexte de saisonnalité*) en partenariat avec les acteurs locaux de la formation et de l'emploi
- Création ou développement d'entreprises en partenariat avec les structures d'accompagnement à la création du territoire
- Insertion des publics les plus fragiles en partenariat avec les acteurs de l'insertion intervenant sur le territoire (*SIAE, Missions Locales, contrats aidés, clause d'insertion*)

Ces thèmes pourront être adaptés ou complétés par toute commande issue du comité de pilotage.

Un maximum d'interlocuteurs spécifiques du territoire seront associés aux groupes de travail afin de sécuriser les éléments produits.

Sont d'ores et déjà identifiés :

- Les institutions contribuant au développement de l'emploi (*Etat, Région, CD84, CCI...*) et les autres partenaires remplissant la même mission (*Vaucluse Développement, Mission locale, Cap Emploi, CBE, Rile, Initiative Ventoux, Initiative Grand Avignon...*)
- Les chefs de projet « Contrat de ville » des communes du territoire
- Les acteurs de la formation (*Greta, CFA, Afp, Opc...*)
- Les acteurs locaux de l'insertion (*UP Ventoux, Vidéal Résisth, Solid'Agri, Piaf...*)

Pôle Emploi y contribuera dans la limite des thèmes relevant spécifiquement de sa compétence.

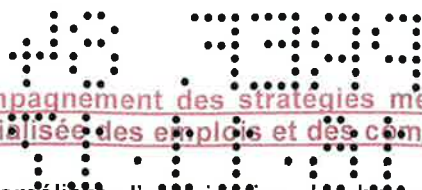
Ces groupes de travail seront animés par la CCSC et les modalités de leur organisation seront laissées à l'appréciation de leur animateur.

Un compte rendu sera systématiquement communiqué au comité de pilotage.

### Critères d'évaluation et de suivi

- mobilisation des partenaires
- mise en place d'actions
- relevés de décision
- nombre de postes en insertion offerts
- nombre de places de formation mobilisées





## Axe 2. L'accompagnement des stratégies menées par les acteurs locaux en matière de gestion territorialisée des emplois et des compétences

Dans le souci d'améliorer l'anticipation des besoins du territoire, les partenaires partageront les informations à leur disposition en matière de développement économique et d'emploi.

- La CCSC s'engage à informer le plus en amont possible Pôle Emploi des projets de développement économique dont elle aurait connaissance et vice versa.
- Pôle Emploi s'engage à mobiliser ses équipes de conseillers dédiés à l'entreprise dans l'accompagnement des projets en proposant son offre de service en matière de formation, d'adaptation des publics et d'ingénierie de recrutement.
- Les partenaires s'engagent mutuellement à promouvoir cette coopération auprès de leurs interlocuteurs institutionnels et auprès des médias.

Il s'agira également pour les partenaires d'apporter une attention particulière aux besoins en emploi des entreprises nouvelles sur le territoire ou en développement en proposant notamment une offre de services commune.

Dès que cela sera possible, les partenaires s'engagent à mener un travail de suivi des recrutements réalisés par ces entreprises et d'en capitaliser les résultats. L'objectif est d'accompagner très en amont le processus de recrutement et d'en observer la plus-value pour le territoire.

### Orientation 1

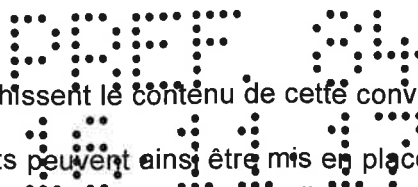
#### **Un processus spécifiquement adapté à chaque opération de recrutement**

##### Objectifs

- Fiabiliser et réussir les recrutements
- Permettre au recruteur d'avoir une offre de service complète, claire, spécifiquement adaptée à ses besoins, suivie et évaluée

##### Moyens

- Les opérations de recrutement sont confiées à Pôle Emploi par les entreprises
- La CCSC propose les services de Pôle Emploi lors du projet d'implantation et communique les coordonnées des interlocuteurs dédiés de chaque agence.  
Elle met également en avant les services numériques proposés par Pôle Emploi en matière d'aide au recrutement.
- Si l'entreprise ne contacte pas Pôle Emploi, la CCSC assure l'interface et la relance.
- Pôle Emploi mobilise son offre de service comme convenu dans la convention et décline le cas échéant les services proposés dans les groupes de suivi (*sous réserve d'une validation conjointe par Pôle Emploi et la CCSC dans le cadre du comité de pilotage*)



Les services proposés par Pôle Emploi enrichissent le contenu de cette convention.

En fonction des besoins, les services suivants peuvent ainsi être mis en place :

- Analyse préalable au recrutement du fichier des demandeurs d'emploi
- Analyse des postes de travail
- Vérification/évaluation de candidats
- Recrutements par tests d'habileté (*méthode MRS*)
- Opérations de recrutements « délocalisées »
- Accueil de recruteurs en nos locaux
- Réunion de promotion des offres
- Campagne de communication auprès des demandeurs (*mail, SMS en nombre*)
- Diffusion des offres auprès des partenaires cotraitants (*Mission locale-Cap Emploi*)
- Information détaillée sur les dispositifs gouvernementaux en matière d'emploi et sur les aides et prestations mobilisées par Pôle Emploi

#### Critères d'évaluation et de suivi

- Nombre d'offres confiées à Pôle Emploi
- Ratio Offres/DUE
- Taux de satisfaction des offres par MER+ avec identifiant (*offres satisfaites par un demandeur inscrit*)

### **Orientation 2**

#### **Un suivi des candidatures spécifiquement adapté à chaque opération de recrutement**

##### Objectifs

- Assurer un suivi simple et efficace des candidatures (*spontanées, réponses aux offres ou relayées par des partenaires*)
- Permettre à tout candidat d'obtenir une information sur le suivi de sa candidature
- Assurer chaque partenaire du traitement des candidatures

##### Moyens

Les candidatures sont communiquées à Pôle Emploi qui tient à jour un fichier permettant de répondre aux objectifs précédemment évoqués.

Une communication régulière permet en transparence d'assurer les candidats et les partenaires de la prise en compte de leurs demandes ; elle est assurée par Pôle Emploi et la CCSC selon une procédure à définir.

##### Critères d'évaluation et de suivi

- Nombre de candidatures identifiées dans le fichier
- Implication de chaque partenaire (*nombre de candidats proposés par chaque partenaire*)
- Mise en place de la procédure de communication aux candidats et partenaires



---

#### ARTICLE 4

#### Déontologie et communication

---

##### Déontologie

Pôle emploi et la CCSC s'engagent à respecter les valeurs et principes d'action liés au Service Public, notamment la confidentialité, l'égalité, la gratuité, la neutralité et la continuité.

Les informations détenues par Pôle emploi auxquelles la CCSC aura accès ne pourront être utilisées que dans la limite de la coopération disposée par la présente convention et inversement.

La CCSC s'engage à ne pas créer de fichiers de demandeurs d'emploi ou d'entreprises, à ne communiquer aucune information nominative concernant les demandeurs d'emploi et les entreprises à des tiers.

##### Communication

Les signataires s'engagent à s'informer mutuellement de toute manifestation, action de communication ou interview relative à la présente convention.

---

#### ARTICLE 5

#### Comité de pilotage de la convention

---

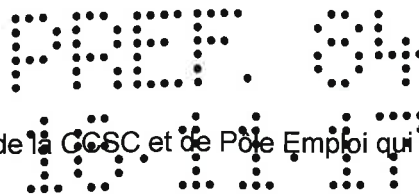
##### Objectifs

Instance de gouvernance de la convention, le comité de pilotage de la convention est chargé de :

- L'évaluation et le suivi général de la mise en œuvre effective de la convention
- La coordination des interventions des différents acteurs et partenaires
- La validation des orientations et du fonctionnement des groupes de suivi.
- La validation, la coordination et le suivi des opérations de communication
- Le suivi de l'adéquation de la convention avec l'évolution des projets et éventuellement la proposition d'avenants à la convention.

##### Composition

- Pour la CCSC :
  - Monsieur Christian GROS, Président, ou un des Vice-Présidents
  - Monsieur DE DAPPER, Directeur Général des Services
  - Madame DESBORDES, Directrice du Développement Economique
- Pour Pôle Emploi :
  - Madame Magalie CASSADO, Directrice de l'agence de Carpentras
  - Monsieur Nasser BOUKHELIFA, Directeur de l'agence d'Avignon Réalpanier



#### Animation et fonctionnement

- Le comité est co-animé par les directions de la CCSC et de Pôle Emploi qui conviennent de son ordre du jour.
- Il se réunit à minima tous les semestres, ces rencontres favorisant l'avancée des projets et la coordination des acteurs.
- A l'issue de chacune des réunions, un compte rendu est rédigé et diffusé aux signataires du présent accord.

Ce comité examinera quantitativement et qualitativement les résultats et fera évoluer l'accord en fonction d'axes de progrès communs.

#### ARTICLE 6

##### **Durée de la convention**

La présente convention prend effet le xxxxx pour une durée de 3 ans.

Elle peut être reconduite expressément pour une nouvelle période d'un an à l'initiative de l'une ou l'autre des parties ; la reconduction sera notifiée par courrier au plus tard deux mois avant la date anniversaire de la présente convention.

Elle peut être modifiée par voie d'avenant dans la limite de la durée de la convention initiale.

Elle peut faire l'objet d'une résiliation :

- si les engagements de l'une ou l'autre partie ne sont pas respectés
- à la demande, motivée par écrit, de l'une ou l'autre des deux parties

Fait à Montoux, le xxxxx

**Communauté de Communes  
« Les Sorgues du Comtat »  
Monsieur le Président**

**Pôle emploi de Carpentras  
Madame la Directrice d'Agence**

**Pôle emploi Avignon Réalpanier  
Monsieur le Directeur d'Agence**